

COMPAGNIE IMPÉRIALE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS (1857-1892)

Route Beyrouth-Damas
(*Le Journal des débats*, 26 décembre 1857)

Le gouvernement ottoman a conclu un traité avec un ancien lieutenant de vaisseau de la marine française [Edmond de Perthuis], établi à Beyrouth depuis plusieurs années, pour l'établissement d'une route carrossable de cette ville à Damas, avec embranchements sur différents points, tels que Zahlé et la Bekaa.

Aux termes de ce traité, le concessionnaire s'est chargé d'exécuter à ses frais tous les travaux nécessaires, moyennant la concession, de la part de la Porte, du privilège exclusif de l'exploitation de cette nouvelle voie de communication pendant le laps de cinquante années.

Il s'engage en outre à transporter par voitures les voyageurs et les marchandises aux prix déterminés dans le cahier des charges, et ces prix, inférieurs d'environ 30 pour 100 à ceux qui se paient aujourd'hui, sont des maxima que le concessionnaire s'oblige à ne dépasser en aucun cas.

Le mouvement commercial déjà si considérable entre Beyrouth et Damas, et qui tend chaque jour à s'accroître, faisait vivement sentir depuis longtemps le besoin d'établir cette voie de communication. Aussi la nouvelle de la concession a-t-elle été accueillie avec la plus vive satisfaction par les populations de Beyrouth et de Damas.

Il a été question, en outre, tout récemment, de la construction d'un port à Beyrouth. Une compagnie anglaise se chargerait, dit-on, de son exécution. (*Annales du commerce extérieur*.)

Route Beyrouth-Damas
(*Le Journal des débats*, 21 décembre 1858)

L'entreprise de la route de Beyrouth à Damas concédée à M. de Perthuis entre dans sa phase financière. Par une circulaire datée du 15 novembre, les actionnaires sont invités à effectuer le premier versement de 200 fr. par action dans le délai d'un mois.

[Appel de fonds]
(*Le Moniteur universel*, 9 janvier 1860)

MM. les actionnaires de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas sont informés que le conseil d'administration a décidé qu'il serait appelé, sur les actions de la compagnie, un deuxième versement de cent francs par action.

Ce versement devra être effectué du 20 février au 1^{er} mars :

À Paris, à la caisse de MM. G. Couturier et Cie ¹, banquiers, cité d'Antin. n° 7 ;
À Beyrouth, au siège de la société.

Les actionnaires qui n'auront pas versé dans les délais ci-dessus indiqués seront, aux termes de l'art. 11 des statuts, passibles de l'intérêt de retard, calculé à raison de 6 % l'an sur le montant du versement à partir du 20 février.

[Appel de fonds]

(*Le Moniteur universel*, 23 décembre 1860)

MM. les actionnaires de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas sont informés que le conseil d'administration a décidé qu'il serait appelé, sur les actions de la Compagnie, un troisième versement de cent francs par action. Ce versement devra être effectué du 1^{er} au 20 février :

.....

COMPAGNIE IMPÉRIALE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS

(*Le Moniteur universel*, 30 avril 1861)

MM. les actionnaires sont prévenus qu'aux termes de l'article 26 des statuts, une assemblée générale ordinaire est convoquée pour le mardi 25 juin 1861, à trois heures et demie, au domicile élu de la Compagnie, 17, rue Laffitte, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport du conseil d'administration; d'approuver, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice 1860, et de délibérer sur les autres questions qui pourraient être mises à l'ordre du jour.

Les actionnaires possédant au moins 20 actions, qui désireront assister à l'assemblée, devront déposer leurs titres au siège de la société à Paris, vingt jours ou plus tôt, avant l'époque fixée pour la réunion. Tout actionnaire qui voudrait se faire représenter à l'assemblée devra remettre son pouvoir, dans la forme déterminée par le conseil d'administration de la Compagnie, à un mandataire qui soit lui-même actionnaire. Des modèles de pouvoirs seront délivrés dans les bureaux de la Compagnie.

[Appel de fonds]

COMPAGNIE IMPÉRIALE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS

(*Le Moniteur universel*, 7 juin 1861)

MM. les actionnaires de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas sont informés que le conseil d'administration a décidé qu'il serait appelé, sur les actions de la compagnie, un dernier versement de 100 francs par action.

Ce versement devra être effectué du 20 au 30 juillet prochain, à Paris,

.....

COMPAGNIE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS

(*Le Moniteur universel*, 18 mai 1865)

¹ G. Couturier et Cie : banque établie en décembre 1856 par Gustave Couturier, que nous retrouverons président de la Route de Beyrouth. Voir encadré ci-dessous.

MM. les porteurs d'actions de la compagnie sont prévenus qu'en vertu de la résolution de l'assemblée générale du 16 mai courant, les intérêts leur seront payés à partir de ce jour dans les bureaux de la compagnie. 44, rue Neuve-des-Mathurins, à savoir :

Le coupon n° 3 des actions privilégiées à raison de 30 fr.

Le coupon n° 4 des actions anciennes à raison de 37 fr.

Le secrétaire de la compagnie,
JAMES RAMBERT.

JURIDICTION COMMERCIALE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE.

Présidence de M. Berthier.

Audience du 16 avril

M. DE PICCIOTTO CONTRE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE LA ROUTE DE
BEYROUTH À DAMAS.

(*Le Droit*, 31 mai 1866)

La route de Beyrouth à Damas est une entreprise française, et elle est appelée à rendre de grands services de sécurité politique et de développement commercial aux pays qu'elle traverse.

La construction et l'exploitation de cette route a été concédée à M. de Perthuis, directeur des Messageries impériales à Beyrouth, par un firman de Sa Hautesse le sultan. Elle a été commencée par une participation formée entre M. de Perthuis et divers intéressés, parmi lesquels figurait M. de Picciotto, banquier français établi à Beyrouth.

Cette participation s'est fondue dans la société anonyme actuelle où M. de Picciotto est entré en qualité de contrôleur de la comptabilité.

Au bout de quatre années, M. de Picciotto a été congédié, et il a fait assigner la Compagnie anonyme en paiement des sommes suivantes :

150.000 francs à titre de dommages-intérêts de renvoi ;

334.304 fr. 90 c. montant de son compte d'avances à la Compagnie ;

78.070 fr. 40 c. pour intérêts payés sur 227 actions rachetées par lui pour compte de la Compagnie.

562,375 fr. 30 c. ensemble.

Le Tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de M^e Crémieux, avocat de M. Picciotto, et de M^e Hervieux, agréé de la Compagnie ottomane, a statué en ces termes :

Attendu qu'une société anonyme a été formée sous la dénomination de Société ottomane de la route de Beyrouth à Damas, et que de Picciotto est resté entièrement étranger à la constitution de cette société ;

Attendu que d'après la correspondance produite, de Picciotto a été chargé de l'emploi de chef de la comptabilité de la société, et que le conseil a fixé ses appointements à 4.000 francs par an ;

Qu'il résulte de cette même correspondance qu'il a été entendu entre les parties que l'emploi de Picciotto serait limité à ces simples fonctions de comptable, et que le demandeur ne devait pas abandonner sa situation personnelle dans le but d'augmenter

ses attributions et d'exagérer ses services en vue d'une rétribution plus considérable que celle allouée à l'époque de sa nomination ;

Attendu, cependant, que Picciotto, énonçant dans ses conclusions divers chefs de réclamations, prétend être en droit d'obtenir de la Compagnie une indemnité de 150.000 francs ;

Sur le premier chef, placements actions: »

Attendu qu'il résulte des débats que le placement des actions que de Picciotto a pu opérer pour le compte de la Compagnie ne saurait lui donner droit à aucune indemnité ;

Qu'en effet, chef de la comptabilité et chargé en raison de sa connaissance du pays et des relations qu'il y possédait, de faire la propagande nécessaire à la réussite de l'opération, il a dû accomplir cette mission dans la limite de ses devoirs et de ses obligations ;

Sur le deuxième chef, responsabilité vis-à-vis des actionnaires :

Attendu que de Picciotto, exagérant les charges de son emploi, a pu, à ses risques et périls, se porter fort pour des actionnaires, et a volontairement engagé sa responsabilité à leur égard ;

Qu'il résulte des documents produits que cet engagement ne lui était pas imposé et que c'est de son fait et sans autorisation même du conseil d'administration qu'il s'est mis à découvert ;

Que dans ces circonstances, les pertes qu'il a pu encourir et dont la justification n'est même pas faite, doivent rester à sa charge comme étant la conséquence d'un fait personnel en dehors de son mandat ;

Sur le troisième chef, rachat d'actions :

Attendu que les fonctions de comptable ne comportaient pas le rachat d'actions pour le compte de la compagnie ; que si de Picciotto a opéré ces rachats, qui ne sont pas justifiés et qui ne lui ont pas été ordonnés, et qui auraient même eu lieu, en cas d'exécution, sans l'assentiment et hors de la connaissance du conseil d'administration, ils doivent rester à sa charge ;

Qu'il n'est nullement établi que la Compagnie y ait trouvé un intérêt, et qu'elle doive être tenue à une indemnité motivée par un service dont elle aurait profité même en l'absence des ordres donnés en vue de cette opération ;

Sur le quatrième chef, qualité de directeur financier :

Attendu que la constitution de la société, établie aux termes de la correspondance entre le conseil et de Picciotto sur les bases d'une grande économie de frais généraux et de personnel, a pu laisser à la charge du demandeur la qualité passagère de directeur financier ;

Que, toutefois, cette qualité eu égard au peu d'importance du mouvement des fonds et aux débuts de l'entreprise, rentrait dans l'exercice de ses fonctions sans devoir motiver une allocation supplémentaire ;

Que ce fait est établi par tous les documents de la cause, et que d'ailleurs ces fonctions ou plutôt cette qualité, qui n'a jamais été officiellement reconnue, n'ont donné lieu de la part de Picciotto à aucune réclamation pendant l'exercice de son emploi, et ont été admises par lui comme inhérentes à sa situation dans la Compagnie ;

Sur le cinquième chef, emprunt au profit de la Compagnie :

Attendu que les emprunts que de Picciotto a pu faire l'ont été pour le compte et avec l'assentiment du conseil d'administration ;

Que son intervention a eu lieu en qualité d'agent de la Compagnie, et que si des services ont été rendus par son zèle et son intelligence, ils étaient dus par le demandeur pour prix des appointements qui lui étaient alloués ;

Que, dans ces circonstances encore, il a agi en engageant sa responsabilité personnelle et en dehors de ses fonctions ;

6° et 7°. Emploi de sa signature personnelle :

Attendu que de Picciotto, accrédité comme fondé de pouvoir, a toujours traité pour le compte de la Compagnie en qualité de chargé de mandat délivré par le conseil et n'a pas rendu à la Compagnie des services personnels de nature à motiver un supplément aux appointemens convenus ;

8° et 9° Bénéfices sur les agios :

Attendu que chargé du mouvement des fonds, de Picciotto n'a fait que son devoir, en faisant profiter la Compagnie des bénéfices qui pouvaient être produits par les changes ;

Que ces opérations laissées à ses soins étaient comprises dans les limites de sa mission, et qu'il ne saurait réclamer une indemnité pour des résultats heureux obtenus dans l'exercice de ses fonctions rétribuées à cet effet, lorsque les pertes résultant d'un mouvement différent dans les changes, ne seraient pas restées à sa charge ;

10° Avances pour le compte de la Compagnie :

Attendu que ces avances, non justifiées d'ailleurs, ne lui ont pas été ordonnées par le conseil d'administration ; que si elles ont eu lieu, elles ont été faites à ses risques et périls et non pour compte de la Compagnie, qui avait seule le pouvoir de disposer de ses fonds ;

Attendu qu'il résulte de ces circonstances et des pièces à l'appui, que de Picciotto n'a jamais eu dans la Compagnie que les fonctions d'un comptable ; que dans les différens rapports faits par le conseil d'administration, la personnalité de Picciotto et les prétendus services exceptionnels rendus par lui en dehors de ses fonctions, n'ont jamais été mentionnés ; que de Picciotto reconnaissant alors les limites de son mandat, et la justice de la Compagnie à son égard n'a jamais élevé aucune réclamation sur cette omission, et n'a jamais fait la demande d'un supplément d'appointemens ou de paiement d'indemnité pour ces prétendus travaux ou services ;

En ce qui touche le remboursement de prétendues avances :

Attendu qu'en dehors de l'indemnité réclamée, de Picciotto a conclu au remboursement d'avances qu'il aurait faites pour le compte de la Compagnie ;

Attendu que de Picciotto, qui, en étant l'employé de la Compagnie, n'avait pas abandonné ses affaires personnelles et avait en cela obéi aux conseils de la Compagnie, a pu faire des opérations se rattachant à celles de la Compagnie et s'engager personnellement à cet effet ;

Mais attendu que ces opérations, si elles ont existé ne sauraient engager la Compagnie ;

Qu'il n'est pas admissible qu'un simple employé aux appointemens de 4.000 fr. par an, ait pu faire à la Compagnie des avances s'élevant à la somme de 334.000 fr. environ qu'il réclame, sans être tenu de produire les pièces établissant l'existence de son mandat d'agir pour son compte et de justifier des relations régulières qui ont existé entre lui et la Compagnie, à l'occasion de ses avances ou des paiements effectués ;

Attendu que le compte présenté par de Picciotto est dénué de ces pièces à l'appui, et que sans avoir à en examiner la régularité, il y a lieu de considérer que de Picciotto a dû faire à ses risques et périls diverses opérations en sa qualité privée et en dehors de la responsabilité de la Compagnie ;

Attendu que pendant cinq années, de Picciotto a reçu ses appointemens mensuels émargeant les fouilles de la Compagnie sans protestation ni réserve, et que vers le mois de mars 1865, le conseil d'administration ayant, par décision prise en conseil, révoqué de Picciotto de ses fonctions à la suite d'un débat engagé sur l'exécution d'un ordre de service qui avait été imposé au demandeur et refusé par lui, ce dernier a simplement accepté cette révocation et a fait toucher à la caisse de la Compagnie la somme de 217 fr. 75 c. qui lui était due pour solde de ses appointemens sans manifester l'existence de ses prétentions actuelles ;

Attendu que ce paiement a entièrement libéré la Compagnie à l'égard de Piccioto et qu'en dehors d'aucune justification à l'appui de ses conclusions, il y a lieu de le déclarer mal fondé dans ses fins et conclusions et de le débouter de sa demande;

Par ces motifs,

Déclare de Picciotto mal fondé dans ses demandes, fins et conclusions,
L'en déboute et le condamne en tous les dépens. »

Compagnie de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 8 août 1873)

Les actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 28 mai dernier. Pendant l'exercice 1872, le compte travaux n'a pas été augmenté, malgré le développement pris par les transports et les opérations diverses de la compagnie.

Cet exercice a donné, comme produits bruts, la somme de 1.086.219 fr. Les dépenses se sont élevées, d'autre part, à 751.001 fr., ce qui laisse un produit net de 335.218 fr. 89, supérieur de 197.270 fr. à celui de 1871. L'accroissement des recettes et la diminution des dépenses ont simultanément concouru à ce résultat. Le conseil espère qu'à suite des travaux antérieurs de la compagnie et de la fin des périodes d'essai ou de tâtonnement, la proportion de la dépense à la recette, qui a déjà décliné de 79,3 % en 1867 à 64,5 %, décroîtra encore d'une façon assez marquée.

Le conseil a proposé la répartition suivante des bénéfices de l'exercice et du solde de 3.290 72 resté de l'année précédente, soit au total de 338.509 fr. 61

6 % ou 30 fr. aux 1.383 actions privilégiées 41.490 00
57 fr. aux 4.617 actions anciennes 273.169 00
Report à nouveau 33.850 68

Ces distributions solderaient tout ce qui revient aux actions privilégiées jusqu'à la fin de 1872 et éteindrait, en ce qui concerne les actions anciennes, partie de l'arriéré qui leur est dû. Les 57 fr. qui leur sont attribués seraient appliqués, savoir : 1° 7 fr. au solde de l'intérêt à 6 % dû pour 1865 ; 5° 30 fr. à l'intérêt à 6 % de 1866 et 3° 20 fr. escompte sur l'intérêt à 6 % de 1867.

L'assemblée a approuvé les comptes et propositions soumis à son examen et réélu M. Revenaz, administrateur sortant.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 4 septembre 1874)

Les résultats de l'exercice 1873 ont été satisfaisants, et, comme le dit le rapport lu à la dernière assemblée générale, soutiennent avantageusement la comparaison avec ceux de 1872, qui avait été jusque là le meilleur exercice social. Les produits bruts se sont élevés à 1.103.857 85, le total des dépenses à 743.308 74 ce qui laisse un produit net de 360.649 11, supérieur de 25.330 22 à celui de l'exercice précédent.

En joignant au bénéfice net de 360.549 11 les 33,850 61 reportés de 1872, le compte de profit et pertes s'est soldé par 394.399 72, qui ont été ainsi attribués :

Travaux neufs 19.613 37
6 % aux actions privilégiées 41.490 00

57 aux actions anciennes 263.169 00

Solde à reporter 70.127 45

Les 57 fr. attribués aux actions anciennes, leur sont applicables comme suit :

10 fr. solde de l'intérêt à 6 % de 1867.

30 fr. pour l'intérêt à 6 % de 1868. 17 fr. à compte sur l'intérêt à 6 % de 1869.

Les 30 fr. payés aux actions privilégiées représentent l'intérêt à 6 % qui leur est dû jusqu'à la fin de 1873.

L'assemblée a approuvé les comptes ainsi présentés et réélu M. Passy ² , administrateur sortant.

Compagnie de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 10 septembre 1875)

La Compagnie Impériale Ottomane de la route de Beyrouth à Damas a tenu, récemment, l'assemblée générale ordinaire de ses actionnaires.

Le rapport présenté par le conseil d'administration a constaté que pendant les trois premiers mois de l'exercice 1874, la route exploitée par la compagnie a été presque constamment obstruée par la neige. À peine ouvertes, les tranchées pratiquées par le passage des voitures disparaissaient sous une nouvelle couche de neige dont l'épaisseur dépassait deux mètres sur une grande partie de la traversée du Liban. Tous les services ont donc subi, durant cette période, de longues et fréquentes interruptions. Dès que la circulation a pu être définitivement rétablie, le trafic a repris une très grande activité.

En résumé, les recettes de 1874 se sont élevées à 1.190.332 75

et les dépenses à 878.236 23

Le produit net est donc de 312.096 52

En comparant ces résultats avec ceux de 1873, on voit que les recettes de la compagnie ont augmenté de 86.474 90

D'autre part, les dépenses, par suite des travaux exceptionnels d'enlèvement des neiges, se sont accrues de 134.927 49

Le produit net a donc diminué de 48,452 59

Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée de répartir de la manière suivante la somme de fr. 312.096 52, représentant l'excédant des recettes sur les dépenses, et le solde du précédent exercice qui est de fr. 70.127 45. Soit un montant total à répartir de 382.223 97

1° Intérêt à 6 % aux actions privilégiées	41.490 00
2° 60 fr. aux actions anciennes à valoir sur les arriérés	277.020 00
Report à nouveau	382.223 97
Total	<u>382.223 97</u>

² Hippolyte Passy (1793-1880), économiste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1838), député de l'Eure (1830-1843), puis membre de la Chambre des pairs. À nouveau député de l'Eure (1849-1851). Ministre des finances (1834), ministre du Commerce et des Travaux publics (1836), à nouveau ministre des finances (1834, 1839-1840, 1848-1849)

L'assemblée a approuvé les l'exercice et réélu MM. Baudin ³ et Couturier administrateurs sortants.

Compagnie impériale de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 27 juillet 1877)

L'exercice 1876 n'a pas été très favorable. La diminution constatée dans les produits de cet exercice, comparés à ceux de l'année précédente n'est toutefois pas, à proprement parler, le seul résultat des complications politiques qui sont venues aggraver, en Orient, une situation économique déjà bien compromise par les événements financiers de novembre 1875. Elle a aussi pour cause une réduction importante opérée sur les tarifs, ce qui fait qu'avec un mouvement inférieur de seulement 207 tonnes à celui de 1875, on a encaissé, en 1876, 203.043 26 de moins. Les produits bruts ont seulement été de 1.080.190 57, au lieu de 1.283.233 83.

La diminution constatée dans les produits bruts ne correspond qu'à un déficit de 141.160 43 dans les produits nets, en raisons d'économies importantes réalisées dans les dépenses, et s'élevant à 58.883 19. Ces économies ont porté sur les frais généraux, et les frais spéciaux du péage, du service des voyageurs et du roulage et l'entretien de la route. Des sommes plus importantes ont été affectées, d'autre part, au service des obligations, aux frais de change et de commissions, etc., etc.

Les bénéfices nets de 1876 ont été de 269.610 fr. 42. Avec le reliquat de 1875, la somme à répartir s'élevait, au 31 décembre dernier, à 349.096 fr. 79. Elle a reçu l'emploi suivant :

Intérêt de 6 % aux actions privilégiées 41.490

40 fr. aux actions ordinaires, savoir : 8 fr. pour solde des intérêts de 1873 ; 30 fr. pour les intérêts de 1871 et 2 fr. comme escompte sur les intérêts de 1875 184.680 00

Solde reporté 122.926 49

Les intérêts à rappeler sur chacune des actions anciennes se trouveraient ainsi réduits à 58 fr., dont 28 fr. pour solde de 1875 et 30 fr. pour 1876. Le solde reporté représente près de 27 fr. d'acquis sur ces 58 fr.

L'assemblée du 30 mai a approuvé les comptes présentés et réélu, comme administrateurs MM. Édouard Bocher et de Valbesen.

³ Louis Alphonse Baudin (Le Havre, 1825-Cannes, 1888) : fils de l'amiral Auguste Baudin. Secrétaire général du Paris-Lyon-Méditerranée. Administrateur (avec Paulin Talabot, patron du PLM) de la Société des mines de fer de l'Anjou et des forges de Saint-Nazaire (1881).

René EMOND
secrétaire, puis administrateur délégué

Né à Jonzac (Charente-Inférieure), le 4 juillet 1844.
Fils de Gustave Marie Émond et de Cécile Nelly Blanc Fontenille,
Marié à Marie Thérèse Aimée, Dorothée Bertulus.

Après une brève carrière dans la préfectorale, il entre au PLM en 1871.
Puis représente cette compagnie à la Route Beyrouth-Damas.
Administrateur délégué de la Compagnie du Port, quais et entrepôts de
Beyrouth,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf

des Chemins de fer économiques de Beyrouth-Damas-Hauran,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Beyrouth-Damas-Hauran.pdf

puis du Chemins de fer Damas-Hamah et prolongements,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Damas-Hamah+prolong.pdf

Administrateur de la Société d'Héraclée (1897)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclee.pdf

et des Tramways libanais Nord et Sud de Beyrouth (1921).

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways_libanais_Beyrouth.pdf

Chevalier de la Légion d'honneur (1893).
Décédé à Paris VIII^e, le 1^{er} décembre 1920.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

COMPAGNIE OTTOMANE
DE LA
ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS
(*Le Droit*, 11 mai 1878)

MM. les actionnaires soit prévenus qu'aux termes de l'art. 26 des statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée pour le mercredi 12 juin 1878, à trois heures, au domicile de la Compagnie, rue Saint-Lazare, 88, à Paris.

.....
Le secrétaire de la Compagnie,
René EMOND.

Compagnie de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 15 août 1878)

Les comptes de l'exercice 1877 ont été soumis à une assemblée générale des actionnaires tenue le 12 juin dernier.

Les résultats de l'exercice se ressentent des charges et des ruines créées par la guerre. À ces causes de diminution est venue se joindre une grande sécheresse qui avait fait hausser considérablement le prix de l'orge nécessaire à la nourriture des chevaux et des bêtes de somme. La Société a pu néanmoins se soustraire pour partie aux effets de cette hausse en achetant dès le début des approvisionnements considérables au moyen des fonds quelle elle avait en dépôt à la Banque ottomane.

Le chiffre total des recettes réalisées pendant l'exercice est de 892.943 15 dont la plus grande partie provenant du transport des marchandises ; celui des voyageurs figure pour 157.019 76. Les déjeunes et charges sont montées à 770.949 27, dont 124.166 66 pour frais généraux, 487.833 52 pour frais spéciaux de l'exploitation, 83.918 89 pour entretien de la route et des bâtiments, 81.436 pour le service des obligations, le surplus pour faits divers.

Le bénéfice ressort ainsi à 121.993,89, et il y a diminution de 147.616 54 sur le produit net de 1876 ; c'est sur le roulage que la diminution est le plus sensible. La relation des dépenses aux produits bruts de l'exploitation s'est élevée de 69,5 % en 1876 à 79 %.

Au bénéfice net de 121.993 89
doit s'ajouter le reliquat de 1876 122.926 79
Ce qui portait à 244.920 67

la somme disponible. Le conseil d'administration proposait de prélever sur cette somme celle de 22.273,31 pour dépenses de reconstruction du relai de Khan-Meradt et travaux extraordinaires de la gare de Damas exécutés dans l'année.

Un dividende de 30 fr. attribué aux actions privilégiées devait absorber 41.490 00

Le paiement d'un dividende égal de 30 fr. (15 fr. payés à-compte contre coupon 17) exigeait 138.510 00

Et le solde de 42.647 36
devait être reporté à nouveau.

Cette répartition devait avoir pour effet de solder l'intérêt à 6 % dû par préférence aux 1.383 actions privilégiées jusqu'à fin 1877 et d'acquitter sur les 4.617 actions anciennes l'intérêt à 6 % dû pour 1875 et un à-compte de fr. sur l'intérêt dû pour 1876.

Les comptes présentés et la répartition proposée ont été approuvés par l'assemblée qui a, en outre, réélu pour cinq ans M. Amédée Revenaz, administrateur sortant.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 6 août 1879)

Les actionnaires de cette société ont tenu le 24 juin dernier leur assemblée générale annuelle en vue de la vérification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1878.

Dans le cours de cet exercice, aucune construction nouvelle n'a été exécutée ; mais l'exercice 1879 devra supporter des travaux assez importants à la route et aux bâtiments. Ce sont la reconstruction d'un pont et d'un ponceau emportés à la suite des grandes pluies du mois de mars, sur la route de Chtora à Malacca, la réfection des planchers et terrasses de l'établissement de Chtora, la reconstruction différée de la route, au niveau du nouveau pont, avec achèvement des remblais de la gare de Damas. L'ensemble de ces constructions doit demander une dépense de 30.000.

L'exploitation en 1878, sans être revenue entièrement à son niveau normal, a fourni des produits bien supérieurs à ceux de l'année précédente. Les recettes qui, au 15 juin 1878, étaient de 60.000 inférieures à celles de la période correspondante de 1877 se trouvaient au 31 décembre en accroissement de 156.000 sur 1877.

Le chiffre total des recettes de l'exercice s'est élevé à 1.047.920 25 ; elles se décomposent comme suit :

Marchandises	951,484 38
Voyageurs	169.998 20

Messagerie	40.215 01
Omnibus et locations	19.155 53
Droits de péage	50.357 84
Recettes diverses	11.188 54
	1.042.399 50
auquel il faut ajouter le produit des placements de fonds, agios, escomptes et divers	5.520 75
Total égal	1.047.920 25

Les dépenses et charges se sont élevées à 756.134 fr. 40 c., dont 124.807 fr. 07 pour les frais généraux, et le surplus pour frais spéciaux d'exploitation, y compris le service des obligations. Le produit net ressort ainsi à 291.785 fr. 85 c., soit une augmentation de 169.791 fr. 97 sur l'exercice précédent.

Cette augmentation résulte d'un accroissement de 154.977 fr. 10, et d'une diminution de 14.814 fr. 86 dans les dépenses. Cette dernière diminution provient presque exclusivement d'une réduction de personnel et de matériel dans le service du roulage ; c'est cependant ce dernier service qui a fourni la part de beaucoup la plus importante dans l'augmentation des recettes.

Le mouvement du trafic a été de 12.946 tonnes, dont 5.768 transportées de Beyrouth à Damas, et 7.178 de Damas à Beyrouth ; c'est une augmentation de 5.312 dans le premier sens et une augmentation de 638 dans le second. Il y a une augmentation de 16.000 fr. sur le produit des voyageurs par charriots, dont le nombre a été de 5.997 contre 1.262 en 1877 ; cette différence provient de l'immigration des colonies de Circassiens qui étaient établies dans la Bulgarie et la Dobrutscha. Le mouvement des voyageurs par diligences et malles-postes a également progressé, mais de 528 seulement. Il a été de 8.062 voyageurs contre 7.534 en 1877.

L'exploitation pour 1879 se présente d'ailleurs dans des conditions plus favorables que celles de 1878.

Le conseil d'administration proposait de répartir comme suit les sommes disponibles, lesquelles, en y comprenant un reliquat de 42.647 fr. 36 de 1877, atteignent le chiffre total de 384.433 fr. 21.

Aux actions privilégiées, intérêt statutaire de 6 %, soit 30 fr., dont 15 payés à-compte en décembre dernier 41.490 00

Aux actions ordinaires, 45 fr., dont 15 payés à-compte en décembre 207.765 00

À reporter à nouveau 85.178 21

Cette répartition aurait pour effet de solder l'intérêt à 6 %, dû par préférence aux actions privilégiées, jusqu'à fin 1878. Les 45 fr. à attribuer aux actions anciennes seraient applicables : 28 fr. au solde de l'intérêt, dû pour 1876, et 17 fr. à compte sur l'intérêt du pour 1877, ce qui réduirait à 43 fr. les intérêts à rappeler sur ces actions anciennes, savoir : 13 fr. pour l'exercice 1877 et 30 fr. pour 1878.

Le reliquat, reporté à nouveau, fournirait la réserve spéciale nécessitée par les travaux de réfection mentionnés plus haut.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés et la répartition proposée et réélu pour Paris M. Passy, administrateur sortant.

Siégeant à titre extraordinaire, elle a donné tous pouvoirs au conseil d'administration, à l'effet : 1° de traiter avec le gouvernement de la prolongation du privilège actuel d'exploitation ; 2° de réaliser les ressources nécessaires à cet effet, par les moyens et dans les conditions qui lui paraîtront les plus conformes aux intérêts de la Compagnie. Il faut noter à ce sujet que l'emprunt autorisé en 1864, réalisé en partie

seulement, est appelé à fournir une partie des ressources nouvelles que doit exiger le renouvellement du traité passé avec le gouvernement ottoman.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 16 juin 1880)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1880)

L'assemblée générale de la Compagnie de la Route de Beyrouth à Damas a eu lieu aujourd'hui. Elle a approuvé les comptes de 1879 et la répartition proposée par le conseil du bénéfice disponible montant à 271.040 fr.

MM. Baudin et Couturier ont été réélus administrateurs.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas.
(*Le Messenger de Paris*, 2 août 1880)

Nous avons, dès le 16 juin dernier, fait connaître les résolutions votées par les actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas, dans l'assemblée générale tenue par eux le même jour. Nous complétons nos premiers renseignements.

Les travaux de premier établissement, effectués dans l'année 1879, dont il était rendu compte à l'assemblée, ont consisté dans la réfection des planchers et toitures de l'établissement de Chtora, la construction d'un pont en fer sur le Barata, à Damas, remblais aux abords du pont et de la gare, et enfin reconstruction d'un pont et d'un ponceau sur l'embranchement de Malacca. L'ensemble de ces travaux s'élève à 41.737 fr. 55, et la construction du pont de Damas représente à elle seule une dépense de 31.760 76.

La somme à affecter à ces travaux avaient été évaluée lors de l'assemblée de 1879 à 30.000 francs. L'augmentation de 11.737 fr. 55 qui s'est produite porte spécialement sur le pont de Damas. Elle a été causée par un orage qui a rompu le pont de service et emporté les échafaudages préparés pour le montage du tablier métallique. Cet accident a eu pour effet de prolonger le travail de mise en place, en amenant une certaine perte de matériaux.

L'exercice ne présentant pas de résultats importants, le conseil d'administration proposait de ne pas faire peser sur l'année 1879 seule le coût de ces travaux, et de le répartir sur une période de dix années, sauf à diminuer la durée de cet amortissement si les circonstances e permettent

Une récolte très médiocre en 1879 a eu pour conséquence une diminution dans les recettes de l'exploitation, atteintes doublement par l'abaissement du trafic d'exportation et par le renchérissement des fourrages.

L'exercice 1879 accuse sur celui de 1878 une diminution de 44.000 fr. dans les recettes, alors que le premier semestre accusait au contraire une plus-value de 73.000 fr. sur la période correspondante de 1878.

Le chiffre total des recettes est de 1.013.720 fr., dont 15,588 28 provenant des placements de fonds, agios et divers.

Les produits de l'exploitation ont été de 908.131 72, savoir : marchandises 684.716 38. Voyageurs 198.364 98. — Messagerie 40.130 27. — Omnibus et locations 23.129 34. — Droits de péage 41.155 14 ; — et recettes diverses 10.635 71.

Les dépenses et charges se sont élevées à 827.857 40, dont 130.977 71 s'appliquent aux frais généraux de l'administration centrale, de la direction et de l'exploitation.

Les frais spéciaux comprennent 19.965 40 pour le péage ; 138.081 73 pour le service, voyageurs et messagerie, et 361.900 01 pour le service de roulage.

L'entretien de la route et des bâtiments a motivé une dépense de 79.729 60. Les remboursements et détaxes atteignent 2.585 95, et l'assurance contre l'incendie 8.000 fr. De plus, les frais de change et commissions se sont élevés à 28.549 fr. pendant que le service des obligations a exigé 61.068 fr.

Le produit net ressort dans ces conditions à 185.862 60, accusant une diminution de 105.923 25 sur l'exercice précédent. Cette différence est due à une diminution de 34.200 25 dans les recettes, en même temps qu'à une augmentation de 71.723 dans les dépenses.

Ce sont les services qui puisent leur aliment dans le mouvement des marchandises qui ont subi seuls toute l'influence de la mauvaise récolte.

C'est ainsi que le roulage a perdu 66.768 10, le péage 9.202 70, tandis que la messagerie et les recettes diverses n'ont pas perdu plus de 687 57.

Le service des voyageurs et locations, au contraire, présente une augmentation de plus de 32.000 fr. et les placements de fonds ont produit 10.067 53 de plus qu'en 1878.

Il faut noter que la diminution dans les recettes du roulage s'est produite avec un accroissement de 716 tonnes dans le poids transporté. Cette anomalie s'explique par la nécessité où s'est vue la Société d'abaisser ses tarifs de Damas à Beyrouth, sous peine de ramener le plus grand nombre de ses chariots à vide : le tarif moyen est descendu de 55 79 par tonne en 1878 à 48 88 pour l'exercice qui nous occupe.

Les circonstances exceptionnelles qui avaient accru de 16.000 francs, en 1878, les produits du transport des voyageurs par chariots, ne se sont pas reproduites en 1879.

En ce qui touche l'augmentation des dépenses, l'accroissement des frais du service des transports s'explique par les circonstances ci-dessus indiquées : celui de 21.874 50 qui s'est manifesté dans les changes et commissions, a pour cause la nécessité où la Compagnie s'est vue de déplacer les fonds qu'elle avait en dépôt sur la Banque Ottomane à Beyrouth, en raison de l'abaissement du taux d'intérêt.

L'année 1880 promet, elle a déjà réalisé en partie, une amélioration sensible des recettes. Il y avait au 15 mai accroissement de 32.000 fr. sur la période correspondance de 1879, et les neiges abondantes de 1879 permettent de présager une bonne récolte.

Au produit net de 185.862 60 signalé plus haut, doit s'ajouter le reliquat de 85.178 21 reporté de 1878. La somme disponible atteint ainsi 271.010 81.

Le conseil d'administration proposait de répartir cette somme comme suit ;

1° Amortissement de 1/10 des travaux de 1879	4.173 75
Intérêt de 6 %, soit 30 fr. aux actions privilégiées	41.490 00
Répartition de 40 fr. aux actions ordinaires	184.680 00
Solde reporté à nouveau	400.697 06
Total égal	271.040 81

Cette répartition solderait l'intérêt à 6 % dû par préférence aux actions privilégiées jusqu'au 31 décembre 1879.

Quant aux actions ordinaires, les 40 fr. à elles attribués couvrent le solde de l'intérêt à 6 % dû pour 1877. et comportent un escompte de 27 fr. sur l'intérêt dû pour 1878; il ne resterait dû ainsi à ces actions que 33 fr., savoir : 3 fr. pour solde de l'exercice 1878, et 30 fr. pour l'exercice 1879.

Nous avons déjà dit comment les propositions du conseil ont été approuvées par l'assemblée.

ÉLIE BELOU

NÉCROLOGIE.
Amédée Revenaz
(*Le Messenger de Paris*, 22 octobre 1880)

Un homme de bien vient de mourir. Hier avaient lieu à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Amédée Revenaz, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Chemins de fer d'Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de la Compagnie des Service» Maritimes des Messageries Nationales, des Forges et Chantiers de la Méditerranée, de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés, de la Société Française d'Assurances Maritimes, de la Compagnie impériale ottomane de Beyrouth à Damas, président du conseil d'administration de la Société des eaux minérales de Contrexéville, etc., etc.

Ancien élève de l'École polytechnique, travailleur infatigable, d'un jugement très sûr et d'une grande expérience, ses avis étaient toujours écoutés dans les nombreux conseils dont il faisait partie. Nous avons remarqué parmi les personnes qui suivaient son convoi, MM. Andral, Armand Béhic, Charles Mallet, Ratisbonne, baron Girod de l'Ain, vicomte de Saint-Aignan, comte A. Benoist d'Azy, Gustave de Lestapis, Ch. Collignon, Michel et Armand Heine, A. de Sessevalle. général Guépratte, comte de la Panouse, Gérard West, Debray, de l'institut, Choppin, Roman, curé de Saint-Cloud, baron de Nervo, Lefebvre de Viefville, etc., etc.

Route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 28 mai 1881)
(*Le Journal des finances*, 4 juin 1881)

Samedi s'est tenue l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1880, qui présentent un bénéfice disponible de 359.851,33.

Après prélèvements pour amortissements divers, 41.490 fr. ont été attribués aux 1.383 actions privilégiées, soit 30 fr. par action, dont 15 payés en décembre 1880, le solde payable contre le coupon n° 29.

Une somme de 230.850 fr. est attribuée aux 4.617 actions anciennes, ladite somme représentant le solde de l'intérêt dû pour 1878, l'intérêt de 1870 et un acompte de 17 fr. sur l'intérêt dû pour 1880. Un reliquat de 63.946,45 est reporté à l'exercice nouveau.

L'assemblée a, de plus, réélu pour 5 années, M. le comte Edmond de Perthuis, administrateur sortant, et désigné MM. Ed[ouard] Delessert ⁴, [Charles] Jagerschmidt ⁵

⁴ Édouard Delessert (1828-1898) : administrateur de la Banque franco-égyptienne, puis vice-président de la Banque internationale de Paris — qui succéda à la précédente en 1890 avant d'être fondue en 1901 dans la BFCI —, administrateur de la Banque de l'Indochine depuis l'origine (1875), administrateur de la Banque nationale d'Haïti, il était surtout connu comme dirigeant d'entreprises de transports : administrateur, puis vice-président de la Cie de l'Ouest, administrateur des Chemins de fer du Nord de l'Espagne (1859-1889), de la Route Damas-Hauran (printemps 1881), de la Société franco-belge de machines et de matériel de chemins de fer (octobre 1881), de la Cie générale des voitures à Paris, des Messageries maritimes (jusqu'en mars 1891)...

⁵ Charles Jagerschmidt (1821-1894), ancien sous-directeur et directeur des consulats et des affaires commerciales, attaché pendant vingt ans au département des affaires étrangères, administrateur du PLM et (1885) des Messageries maritimes.

et Ed[**gard**] Passy ⁶, comme membres du conseil d'administration, en remplacement de MM. Revenaz et H[**ippolyte**] Passy, décédés, et de M. Éd[**ouard**] Bocher ⁷, démissionnaire.

⁶ Edgard Passy : fils d'Hippolyte Passy (ci-après). Secrétaire d'ambassade, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Cercle de la rue Royale. Administrateur de la Route Beyrouth-Damas, puis du Chemin de fer Beyrouth-Damas-Hauran. Décédé le 8 mai 1921.

⁷ Édouard Bocher (1811-1900) : député (1871-1876), puis sénateur du Calvados. Administrateur des Chemins de fer du Midi et du Pampelune-Saragosse.

Étienne Lazare *Gustave* COUTURIER, président

Né en 1813 à Smyrne.

Fils de Hilarion Couturier et de Sophie Guys.

Marié à Marie Baptistine Émilie Cousinery. Dont :

— Henri (1842-1905), agent de change à Paris ;

— Adèle (M^{me} Abel Guinard) ;

— Émilie (M^{me} Arthur Gillet de Thorey) ;

— Ludovie (M^{me} Paul de Lesparde, ce dernier saint-cyrien, puis négociant et administrateur de sociétés : Manufacture algérienne de tapis d'Orient, Sucres et produits coloniaux...

— Camille (M^{me} Georges Thomy) ;

— Marie (M^{me} Léon Theremin d'Hame) ;

— Charles (1855-1909) : administrateur de la Sénilisation rapide des bois (1898), membre du conseil de surveillance de Publicité diurne et nocturne (1899), administrateur de la Soc. française des produits du rotin (1900)...

Sous la monarchie de Juillet, reçu à plusieurs reprises par le ministre des Affaires étrangères et en 1844 par le roi.

Chevalier de la Légion d'honneur du 22 octobre 1851 : négociant français à Smyrne

Fondateur en novembre 1856, à Marseille, de la société en nom collectif Gustave Couturier et compagnie, à Paris.

Associé aux émissions des emprunts publics ottomans.

Directeur de la succursale parisienne de la Banque continentale de Londres et primo-administrateur des Raffineries nantaises (anciennes raffineries de sucre Nicolas Cézard) (juillet 1864).

Administrateur de la Société générale de transports maritimes à vapeur (1865),

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SGTM_Marseille.pdf

du Canal maritime de Suez (démissionnaire en mars 1870),

censeur à Paris du Crédit général ottoman (1869-1874) ;

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_general_ottoman.pdf

Administrateur de la Société anonyme française du Honduras (juillet 1870) : privilège pour l'exportation des amandes du Corozo ;

L'un des fondateurs de la Société industrielle franco-russe (fév. 1872) ;

membre du conseil de surveillance de la Société générale de commerce Moitessier, Neveu et Cie, Paris : toutes opérations de banque et de commerce (août 1872-août 1874),

Administrateur de la Compagnie générale des allumettes chimiques pour la France et l'étranger (mars 1879),

Administrateur — avec certains des dirigeants de la SGTM comme Jouet-Pastré et le comte Armand; et avec son gendre, Lesparde — de la Marée des Deux-Mondes (1879) : rachat des deux navires et des installations frigorifiques de la Société Jullien, Cabissol et Cie, en liquidation. Siège social à Paris, siège principal à Marseille.

Sa proximité avec Talabot, du PLM et de la Société générale, paraît expliquer sa présence à la SGTM, au Crédit général ottoman et à la Société industrielle franco-russe.

Décédé à Paris VIII^e, en son domicile, rue de Rome, 35, le 27 avril 1889.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas (*Le Messager de Paris*, 22 juillet 1881)

Les actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas se sont, ainsi que nous l'avons indiqué le jour même, réunis le 28 mai dernier en assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. G. Couturier, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1880, qui leur étaient soumis, n'accusent aucune dépense nouvelle de construction : ils ne mentionnent que (amortissement de 1/10, décidé dans

la dernière réunion des actionnaires, sur les 41.787 55 consacrés en 1879 à divers travaux à Damas, à Chtora et sur l'embranchement de Malacca.

Les espérances de trafic que permettaient de concevoir les débuts de l'année 1880, se sont réalisées, grâce à la bonne récolte du pays. Les recettes de la Société se sont constamment maintenues au dessus de celles de 1879: le chiffre total en est de 1.168.281 08. Les marchandises y figurent pour 808.791 55, les voyageurs pour 210.867 20 ; les messageries pour 54.429 05, les omnibus et locations pour 32.202 40, les droits de péage pour 57.855 41 et les recettes diverses pour 12.334 18.

Les dépenses et charges, de leur côté, ont atteint 849.126 81, comprenant : les frais généraux 129.180 11 ; les frais spéciaux du péage, du service voyageurs et messageries et du roulage 532.564 99 ; le service des obligations 61.728 ; l'entretien de la route et des bâtiments 96 mille 915 90 ; etc.

Ces résultats, comparés à ceux de 1879, accusent une augmentation de 154.561 08 dans les recettes, et de 21.269 41 pour les dépenses ; le bénéfice net, montant à 319.154 27, est supérieur de 133.291 67 à celui de l'exercice précédent.

Toutes les branches des services sociaux ont contribué à l'augmentation des recettes, depuis le roulage, qui présente une plus-value de 124.075 27, jusqu'aux recettes diverses, en accroissement de 1.691 47. L'amélioration des recettes de l'exploitation arriverait à 166.000 fr. environ, s'il n'en fallait déduire 11.386 99, diminution sur le chapitre des produits de placements de fonds, agios et divers.

Le service du roulage a transporté, en 1880, de Beyrouth à Damas 7.241 tonnes et de Damas à Beyrouth 6.694, ensemble 13.935 tonnes au lieu de 13.662 en 1879.

L'accroissement de 273 tonnes qui ressort de cette comparaison, n'expliquerait pas la progression des recettes si l'on ne tenait compte du relèvement du tarif moyen, que l'affluence des marchandises a permis de porter à 56 fr. 82 par tonne de 1.000 kilogrammes, alors qu'en 1879 la rareté du trafic l'avait fait descendre à 48 88.

Pour les voyageurs dont le tarif n'a pas varié, l'augmentation est due au plus grand nombre de places occupées dans les diligences et malle-poste, 9.468 contre 9.112 l'année précédente.

Un accroissement de 14.200 s'est produit dans les recettes du péage, en raison du plus grand nombre de transports faits par les muletiers étrangers à la Société, laquelle se préoccupe déjà des moyens de limiter une concurrence d'ailleurs peu dangereuse. La diminution du produit des placements de fonds est due à l'abaissement du taux de l'intérêt bonifié aux comptes de dépôts, aussi bien à Paris qu'à Beyrouth.

Un des chapitres de dépenses dont l'augmentation appelle une mention spéciale est celui des frais spéciaux du roulage, dont l'accroissement est dû non seulement au chiffre plus élevé de l'effectif, mais encore et surtout au prix élevé auquel se sont maintenus les fourrages, malgré l'abondance des récoltes, prix élevés dus à l'emmagasinement par les fondateurs de réserves destinées à remplacer celles qui avaient [été] épuisées l'année précédente, et à l'importance des demandes pour l'exportation.

L'année 1881 s'annonçait, à la date de l'assemblée, comme devant fournir des produits supérieurs à ceux de 1880. Les recettes réalisées depuis le début de l'année dépassait en effet de 50.000 fr. celles de la période correspondante de 1880, en même temps que se confirmait l'espoir d'une bonne récolte, concordant avec une baisse notable et continue des céréales et fourrages sur les marchés de Syrie.

La Société n'a pas encore obtenu la prorogation de son privilège d'exploitation, lequel n'expire d'ailleurs que dans un temps très éloigné. Elle espère atteindre ce résultat profitable aux intérêts de la Syrie au moins autant qu'aux siens. Les frais de deux missions envoyées dans ce but à Constantinople en 1879 et 1880 étaient à liquider ; ils montent ensemble à 19.391 fr. 13 cent.

Les produits nets de l'exercice, en y ajoutant le reliquat de 46.097 06 reporté de 1879, représentaient une somme disponible de 359.851 fr. 33.

Cette somme, conformément aux propositions du conseil, a été répartie comme suit :

Les frais des missions ci-dessus mentionnées et l'amortissement de 1/10 sur les travaux extraordinaires de 1879 ont absorbé 23.564 88.

L'action de 6 % aux actions privilégiées, réclame 41.490, et la distribution de 50 fr. par titre aux actions ordinaires demande 280.850 fr.

Le solde de 68.946 45 a été reporté à l'exercice 1881.

ÉLIE BELOU

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 16 mai 1882)

Les actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas ont tenu aujourd'hui leur assemblée annuelle.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1881, lesquels accusent un bénéfice net de 666.438 98.

Cette somme permet, après amortissement de 6.771 79, de répartir 110.640 fr. aux 1.383 actions privilégiées converties, et de distribuer 78 fr. par action ancienne.

Un solde de 116,772 35 est reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu, pour cinq années, MM. Edgard Passy et de Valbesen, administrateurs sortants.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 16 juin 1882)

L'assemblée centrale annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la Route de Beyrouth à Damas a eu lieu le 16 mai dernier, et nous avons fait connaître, ce jour même, les résolutions qui ont été votées ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1881, qui étaient soumis à l'assemblée, se sont soldés par un bénéfice net de 602.492 53 en augmentation de 283.838 26 par rapport à l'exercice précédent. Chaque action ancienne a reçu 98 fr., et chaque action privilégiée convertie 80 fr. ; une somme de 116.772 a été, en outre reportée à nouveau.

Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, les recettes ont atteint le chiffre de 1.403.427 89, le plus élevé qui ait été obtenu depuis le début de l'entreprise. Il se décompose comme suit : marchandises 1.013.105 20, voyageurs 214.834 56, messageries 47.333 97, omnibus et locations 19.911 32, droits de péage 75.038 31, recettes diverses 10.672 21, placements de fonds, agios 22.532 32.

Les dépenses et les charges se sont élevées à 800.935 36 repartis comme suit : frais généraux 124.576 62 ; frais spéciaux (péage, messageries, roulage) 518.766 96, remboursements et dommages 861 32, entretien de la route et des bâtiments 82.964 11, assurance contre l'incendie 8.000, frais de change et d'escompte 4.534 35, service des obligations 61.232.

En résumé, les recettes de 1881 se sont élevées à 1.403.427 89, pendant que le montant des dépenses n'a été que de 800.935 36. Le produit net est donc de 602.492 53. Si on compare ces résultats à ceux de 1880, on trouve que les recettes ont augmenté de 235.146 81, et que les dépenses ont diminué de 48.191 45 ; le produit net s'est, par conséquent, accru de 283.338 26. La plus grosse part de l'augmentation

des recettes a été fournie par le service du roulage, soit 204.313 65 ; le service des voyageurs y a contribué pour 3.967 36 ; le plage pour 19.682 90 ; les messageries pour 2.804 96 ; les placements de fonds viagers pour 18.331 03. Par contre, le service des omnibus et locations accuse une diminution de 12.291 08, et les recettes diverses ont donné une différence en moins de 1.661 97, ce qui ramène la différence au profit de 1881 à 235.146 81.

En 1881, le service du roulage a transporté de Beyrouth à Damas 8,718 tonnes, de Damas à Beyouth 9.843 tonnes : ensemble 18.5i61 tonnes contre 13.935 tonnes en 1880. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation du tonnage transporté est de 32 %, tandis que l'accroissement des recettes du roulage n'a été que de 24 %. Cette différence concorde avec celle du tarif général moyen qui s'est abaissé de 56 82 en 1880 à 53 59 en 1881. Cet abaissement provient de ce fait que l'augmentation du tonnage a porté pour la plus grande partie, sur les marchandises a bas tarif comme les fers, les pétroles. l'orge, le blé et les farines, tandis que certaines marchandises à haut tarif, comme les tissus, les laines et les fruits ont présente une diminution de poids transporté en 1881 relativement à 1880.

Le nombre des voyageurs par diligences et malles-postes a été de 9.568 en 1881 contre 9.468 en 1880.

La diminution des dépenses a porté sur les chapitres suivants : frais généraux de l'exploitation 9.421 21, frais spéciaux du péage 239 66, du service voyageurs 9.036 85, du roulage 4.520 francs 62, remboursements et dommages 1.282 francs 82, entretien de la route et des bâtiments 13.951 79. changes et escomptes 14.060 22, service des obligations 496 : ensemble 53.009 17, dont il faut déduire les deux augmentations suivantes : frais généraux de l'administration centrale 871 76, frais généraux de la direction 8.945 96 ; reste comme diminution effective de dépenses 48.191 45. La diminution des frais généraux de l'exploitation provient de modifications dans la composition du personnel. L'économie réalisée sur les frais spéciaux du péage, du service des voyageurs et du roulage est due au bon marché des fourrages. Les frais de déblais de neiges ayant été presque nuls pendant le dernier exercice, il s'en est suivi une diminution au compte d'entretien de la route de 13.951 fr. Les frais de change ont été de peu d'importance, et les 4.534 fr. qui figurent au chapitre change et escomptes représentent les frais d'escompte de 600.000 fr. de traites sur les 700.000 fr. dont la direction de Beyrouth a fait remise à la société en 1881. Le coût moyen de l'escompte a été de 3 1/2 l'an.

Le conseil d'administration a fait connaître, dans son rapport aux actionnaires que les recettes des quatre premiers mois de 1882 étaient à peu près égales a celles de la période correspondante de 1881.

Tout fait d'ailleurs présager une bonne récolte en Syrie, et par suite, pour la Société, abondance de trafic, économie de dépenses.

Les travaux neufs exécutés en 1881 ont coûté 3.873 84 ; cette somme a été prélevée sur les bénéfices de 1881, ainsi qu'une autre somme de 4.173 75, représentant l'annuité afférente à l'exercice 1881 dans l'amortissement des travaux extraordinaires de 1879.

Nous avons fait connaître antérieurement les résolutions votées par l'assemblée ; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

(Le Journal des finances, 10 mai 1884)

Convoc. A.G., 8, r. St-Lazare.

COMPAGNIE IMPÉRIALE OTTOMANE DE LA
ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS
(*Le Messager de Paris*, 11 mai 1884)
(*Le Capitaliste*, 28 mai 1884)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas a eu lieu le 17 mai.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1883 et décidé que le bénéfice disponible montant à 612.957 fr., sera employé pour 14.057 fr. 34 à divers amortissements et que 480.000 fr. seront attribués aux 6.000 actions unifiées, dont 90.000 fr. montant de l'acompte payé en décembre 1883 (coupon n° 29) et 390.000 francs en paiement du coupon n° 30, à raison de 65 fr. par coupon ; ladite somme de 480.000 francs représentant l'intérêt à 6 % dû pour 1883, le supplément d'intérêt à 4 % dû pour les exercices 1868 et 1869, et 10 fr. acompte sur l'intérêt à 4 % de l'exercice 1870. 118.905 francs 70 représentant le solde disponible seront reportés à l'actif de 1884.

L'assemblée générale a réélu pour cinq ans M. Jagerschmidt, administrateur sortant.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 11 septembre 1884)

Le 17 mai 1884, a eu lieu l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas dont nous avons fait connaître, ce même jour les résolutions ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

Nous rappelons que les comptes de l'exercice 1883 ont été approuvés.

Sur le bénéfice disponible de cet exercice, s'élevant à 612.957, une somme de 480.000 a été attribuée aux 6.000 actions unifiées de la Compagnie, dont 90.000 montant de l'acompte payé en décembre 1883 (coupon n° 29) et 390.000 en paiement du coupon n° 30, à raison de fr. 65 par coupon ; ladite somme de 480.000 représentant l'intérêt à 6 % dû pour 1883, le supplément d'intérêt à 6 % dû pour les exercices 1868 et 1869 et 10 fr. à-compte sur l'intérêt à 4 % de l'exercice 1884. Ajoutons que diverses sommes ont été consacrées à des amortissements et que 118.905 ont été reportés à nouveau.

L'exercice 1883 a été clôturé avec un chiffre de recettes supérieur de 26.944 92 à celui de 1882. Ce résultat déjà satisfaisant par lui-même eût été beaucoup plus important, grâce à la récolte de 1883 qui a été très bonne en Syrie, si l'épidémie de choléra qui a sévi en Egypte et l'établissement de quarantaine qu'elle a entraîné n'étaient venus suspendre complètement les relations commerciales de la Syrie avec l'Egypte et aggraver la situation de la place de Damas déjà éprouvée par les événements de 1882. Le commerce de Damas ayant, par ce fait, manqué à réaliser les bénéfices sur lesquelles il comptait, a restreint ses demandes en Europe et le mouvement des marchandises d'importation a été comme celui de l'exportation bien au-dessous de ce qu'il aurait dû être.

Le produit brut total de l'année 1883 est de 1.828.150 40, y compris 13.297 95, représentant les produits de placements de fonds agios et divers. Dans le chiffre total du produit, les marchandises entrent pour 936.228 21 et les voyagera messageries, omnibus et locations pour 271.822, les droits de péage s'étant élevés à 91.693 04.

Les dépenses et charges se sont élevées à 813.268. On peut signaler, comme principaux chiffres, les frais du service du roulage pour 365.875, les frais du service des

voyageurs pour 110.594, les frais généraux d'administration et d'exploitation pour 138.711, enfin l'entretien de la route et des bâtiments pour 89.840 fr

En résumé, les recettes de 1883 se sont élevées à 1.828.150 40 et les dépenses à 813.268 69, d'où un produit net de 514.881 71. En ajoutant à cette somme le reliquat de 1882, soit 98 075 33, on arrive à un total de 612.957 04 qui représente comme nous l'avons dit, le bénéfice disponible de 1883 ; nous en avons également fait connaître la répartition.

En terminant son rapport à l'assemblée, le conseil d'administration annonce que l'exercice 1884 se présente sous de favorables auspices. Les recettes sont en augmentation sur la période correspondante de 1883 et tout fait prévoir un accroissement de trafic.

ÉLIE BELOU

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 12 mai 1885)
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a eu lieu le 12 mai courant.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et décidé que le bénéfice disponible, montant à 583.139 fr., sera employé pour 8.500 fr. environ, à divers amortissements, et que 480.000 fr. seront attribuées aux 6.000 actions unifiées, dont 90.000 fr. montant de l'acompte payé en décembre 1884 (coupon n° 31), et 390.000 francs en paiement du coupon n° 32, à raison de 05 fr. par coupon ; ladite somme de 480.000 francs représentant l'intérêt à 6 % dû pour 1884, le solde de l'intérêt à 4 % du pour l'exercice 1870 et l'intérêt à 4 % des exercices 1871 et 1872 ; 94.618,70, représentant le solde disponible, seront reportés à l'actif de 1885.

L'assemblée a réélu, pour cinq ans, MM. Couturier et Baudin, administrateurs sortants.

COMPAGNIE IMPÉRIALE OTTOMANE DE LA
ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS
(*Le Capitaliste*, 27 mai 1885)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas a eu lieu le 12 mai.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884 et décidé que le bénéfice disponible, montant à 583.139 fr., sera employé pour 8.500 fr. environ, à divers amortissements, et que 480.000 fr. seront attribués aux 6.000 actions unifiées, dont 90.000 fr. montant de l'acompte payé en décembre 1884 (coupon n° 31), et 390.000 fr. en paiement du coupon n° 32, à raison de 65 fr. par coupon ; ladite somme de 480.000 fr. représentant l'intérêt à 6 % dû pour 1884, le solde de l'intérêt à 4 % dû pour l'exercice 1870 ; et l'intérêt à 4 % des exercices 1871 et 1872 ; 94,648 fr. 70, représentant le solde disponible, seront reportés à l'actif de 1885.

L'assemblée a réélu, pour cinq ans, MM. Couturier et Baudin, administrateurs sortants.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas

(*Le Messager de Paris*, 27 août 1885)

Nous avons fait connaître, le 12 mai dernier, les résolutions votées par les actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth a Damas ; nous complétons aujourd'hui ces premiers renseignements.

Nous rappelons d'abord que les comptes de l'exercice 1884 ont été approuvés. Sur le disponible montant à 583.139 fr., une somme de 8.500 francs environ a été consacrée divers amortissements, 480.000 fr. ont été attribués aux actionnaires et 94.600 fr. ont été reportés à nouveau. Cette somme de 480.000 fr. représente l'intérêt à 6 % dû pour 1884, le solde de l'intérêt à 4 % dû pour l'exercice 1870, et l'intérêt à 4 % des exercices 1871 et 1872.

Le produit brut de l'exercice 1884, qui atteint 1.315.592 fr., est inférieur de 12.557 à celui de 1883. La récolte de 1884 a été bonne en Syrie, celle des céréales a été particulièrement abondante ; mais les bas prix pratiqués sur les marchés européens n'ont pas favorisé l'écoulement des produits agricoles du Levant. De plus, les mêmes circonstances qui avaient arrêté l'essor des recettes en 1883 ne sont reproduites, en 1884, avec cette seule différence que l'épidémie de choléra, qui a entravé les transactions commerciales, avait son siège dans l'Europe Occidentale au lieu de l'avoir en Égypte comme en 1883.

Dans le total. des recettes, les marchandises entrent pour 933.811 21, les voyageurs pour 200.139 97, la messagerie pour 45.133 23, les omnibus et locations pour 20.737 85, les droits de péage pour 95.826 57, les recettes diverses pour 9.912, les produits de placements de fonds pour 10.016 49.

Les dépenses et charges se sont élevées à 851.359 fr., savoir : frais généraux de l'administration centrale 45.555 fr. 64, de la direction 41.972 75, de l'exploitation 66.790 75, frais spéciaux de péage, du service des voyageurs et messagerie, du service roulage, etc., 514,017 10, remboursements et dommages 1.442 67, entretien de la rente et des bâtiments 116.564 29, assurance contre l'incendie 4.000, service des obligations 61.016.

Si l'on compare ces résultats avec ceux de 1883, on trouve qu'il y a eu dans les recettes une diminution de 12.257 51, dans les dépenses une augmentation de 38.090 55 et que, par conséquent, le produit net a diminué de 50.648 66. Nous avons parlé plus haut de la diminution des recettes. L'augmentation des dépenses a porté principalement sur les frais généraux de l'administration centrale et l'entretien de la route et des bâtiments.

En résumé, les recettes se sont élevées à 1.315.592 89, et les dépenses à 851.359 24. Le produit net est donc de 464.233 65, auxquels il faut ajouter le reliquat de 1883, soit 118.905 70 ; ensemble : 583.139 35, dont nous avons fait connaître la répartition.

En ce qui concerne l'exercice 1885, le conseil s'est montré, comme toujours, très circonspect dans ses prévisions sur les promesses de cet exercice. Mais les actionnaires savent qu'ils peuvent tout espérer de l'habileté et de la prudence d'une administration qui, au milieu des circonstances générales les plus difficiles, a su maintenir le bon renom de la Société et qui a su également, lorsque les circonstances sont redevenues normales, plus favorables, consolider la prospérité de l'entreprise. Les chiffres que nous avons cités plus haut en donnent la preuve convaincante.

L'exercice 1885 se présente dans d'assez bonnes conditions et tout permet d'espérer qu'il laissera des résultats satisfaisants.

Nous ferons remarquer, en ce qui concerne la répartition aux actions, qu'elle atteint 80 fr. au total. Nous devons ajouter qu'une diminution de dépenses assez sensible vient de se produire dans les comptes d'exploitation de la Compagnie par suite du remboursement total de l'emprunt de 1884, c'est une charge effective de 60.000 fr. par an qui disparaît, c'est encore là un acte de sage et prévoyante administration.

Nous avons signalé plus haut la résolution votée par l'assemblée et relative aux résultats financiers de l'exercice 1885. L'assemblée a de plus réélu MM. Baudin et Couturier administrateurs sortants.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas
(*Le Messenger de Paris*, 11 mai 1886)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas a eu lieu aujourd'hui.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1885 et décidé que le bénéfice disponible, montant à 574.804 fr., sera employé, pour 8.730 environ, à divers amortissements, et que 489.000 fr. seront attribués aux 6.000 actions unifiées, dont 90.000 fr., montant de l'acompte payé en décembre 1885 (coupon n° 33), et 390.000 francs en paiement du coupon n° 31. à raison de 65 fr. par coupon ; ladite somme de 480.000 fr. représentant l'intérêt à 6 % dû pour 1885, l'intérêt à 4 % dû pour les exercices 1873 et 1874 et 10 francs acompte sur l'intérêt à 4 % de de 1875.

La somme de 86.073 92 représentant le solde des bénéfices disponibles, a été reportée à nouveau.

M. de Perthuis, administrateur sortant, a été réélu.

Compagnie impériale ottomane de la route de Beyrouth à Damas

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 mai 1886

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(*Le Messenger de Paris*, 24 août 1886)

<https://www.retronews.fr/journal/le-messenger-de-paris/24-aout-1886/2177/4291095/2>

[html en miettes, lignes et § ressaisi, pénible]

CHAPITRE 1^{er}

Construction. — Premier établissement

Messieurs,

Le compte travaux figure au bilan que vous avez entre les mains et qui est arrêté à la date du 31 décembre 1885, pour une somme de 3.029.446 04

le total de ce même compte était, au 31 décembre 1884, de 3.029.206 50

la différence de 239 54

représente la dépense que travaux neufs, pendant le dernier exercice, et qui avait pour objet la construction d'une petite annexe à l'atelier de bourrellerie de Beyrouth.

Nous vous proposerons, dans la troisième partie de ce rapport, d'amortir cette petite dépense de 239,54, au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices nets de l'année 1885.

CHAPITRE II

Exploitation

Nous vous avons dit, l'année dernière, que les commencements de l'exercice 1885 ne nous inspiraient « ni craintes, ni espérances exceptionnelles au sujet des résultats de cet exercice ». L'événement a justifié la modération de nos prévisions. L'exercice 1885 n'a pas été mauvais, il n'a pas été non plus florissant.

Après les pluies du printemps, qui avaient insuffisamment remédié l'absence complète de neiges pendant la saison d'hiver, la sécheresse s'est déclarée et a persisté jusqu'à la fin de l'année. La récolte a été médiocre, le prix du blé a considérablement augmenté dans le Hauran, et cette hausse, coïncidant avec le bon marché des céréales sur les places d'Europe, a créé aux meuniers de Damas une concurrence menaçante jusque sur le marché de Beyrouth. Cette situation critique du commerce de Damas, qui fournit à notre trafic de retour son principal élément, et aussi le grand nombre de moukrez que la disette des transports de l'intérieur avait rejetés sur notre ligne d'exploitation, nous ont obligés à baisser nos prix dans de notables proportions. La recette générale s'en est défavorablement ressentie, et là ne se sont pas arrêtés les effets de la pauvreté de la récolte. L'orge et les fourrages, en effet, ont monté de prix ; partant, nos frais d'écurie ont été plus considérables en 1885 qu'en 1884. En un mot, il y a eu augmentation des frais d'exploitation et diminution des recettes. Le produit brut de l'exercice 1885 a été de 1.281.308 68, savoir :

Marchandises	894.055 14
Voyageurs	224 617 50
Messageries	44.328 77
Omnibus et locations	22.169 00
Droits «le péage	75.717 60
Recettes diverses	10.002 17
Recettes des ateliers	1.217 24
Ensemble	1.272.107 72
Recettes d'ordre, intérêts sur comptes courante, bénéfiques de change, agio de monnaies	9.200 96
Total égal	<u>1 281 308 68</u>

Les dépenses et charges se sont élevées à la somme de 801.153 fr. 27, savoir :

Frais généraux :		
De l'administration centrale :	42.302 62	
De la direction :	30.281 10	
De l'exploitation :	71.295 34	143.878 46
Frais spéciaux :		
Du péage :	20.380 51	
Du service voyageurs et messagerie :	112.993 62	
Du service omnibus et locations :	18.433 09	
Du roulage :	413.971 29	
Remboursements et dommages		2.572 05

Entretien de la route et des bâtiments	87.716 10
Escompte de traites	1.208 15
Total égal	<u>801.153 27</u>

En résumé, les recettes se sont élevées à 1.281.308 68
 Et les dépenses à 801.153 27
 Le produit net est donc de 480.155 41

Si l'on compare ces résultats avec ceux de 1884, on trouve qu'il y a une diminution :
 Dans les dépenses générales (grâce à la suppression de charges dont il sera parlé plus loin), de 50.205 97
 Dans les recettes de 34.284 55
 Et que, par conséquent, le produit net a augmenté de 15.921 42

La diminution des recettes se répartit de la manière suivante, entre les différentes branches de nos services :

Marchandises 39.756 07
 Messagerie 804 46
 Droits de péage 20.108 97
 Produits de placements de fonds 815 87
 Ensemble 31.485 37

compensées jusqu'à due concurrence par les augmentations de recettes suivantes :

Voyageurs : 24.477 53
 Omnibus et locations : 1.431 15
 Recettes diverses : 90 16
 Recettes des ateliers : 1.201 98 27.200 82
 Reste comme diminution effective des recettes 34.284 55

Le service du roulage a transporté, pendant l'année 1885 :

De Beyrouth à Damas : 9.685 t.
 De Damas à Beyrouth : 11.948 t. 21.633 t

Au total, il avait transporté, en 1884 :

De Beyrouth à Damas : 8.584 t.
 De Damas à Beyrouth : 10.398 t. 18.982 t

Il y a donc eu augmentation :

Dans l'importation, de : 1.101 t.

Dans l'exportation, de : 1.550 t.

Soit, dans les deux sens, un accroissement de tonnage de 2.654 t.

Nous avons à constater au service du roulage, d'une part, une augmentation de tonnage de 13 % ; d'autre part, une diminution de recettes de 4 %. Nous vous avons expliqué, l'année dernière, que pareille différence entre les chiffres du tonnage transporté et des recettes perçues était due à l'abaissement du tarif général moyen. En effet, le prix moyen de nos tarifs d'aller et de retour, qui avait été de 49 08 par tonne de 1.000 kilogrammes en 1884, est descendu, en 1885, à 40 84, soit une diminution de 17 % environ. Cette baisse provient, comme nous l'avons indiqué en commençant, de la pauvreté de la récolte, de la concentration du mouvement des moukres sur notre ligne d'exploitation, du renchérissement des blés dans le Hauran, du bas prix des céréales importées d'Europe et de la nécessité où, par conséquent, nous nous sommes

trouvés de faire fléchir nos tarifs, pour tenir le marché de Beyrouth ouvert aux meuniers de Damas et soutenir notre trafic d'exportation. On peut se convaincre de l'exactitude de ces explications en se reportant à l'annexe n° 3 du rapport, mouvement du roulage.

En examinant à part les résultats du trafic d'exportation (de Damas à Beyrouth) et ceux du trafic d'importation (de Beyrouth à Damas), on trouve que, comparativement à l'exercice 1884, l'importation s'est assez bien soutenue, en donnant, grâce à un accroissement de tonnage de 12 %, un excédent de recette de 3 %0, malgré une diminution du tarif moyen de 9 % environ.

L'exportation, au contraire, a donné en 1885, un produit brut inférieur de 9 % à celui de 1884, malgré une augmentation de tonnage de 14 %, parce que le tarif moyen de retour a perdu 23 % de son importance. C'est donc bien la pénurie du trafic d'exportation qui a surtout influé sur l'abaissement de nos recettes générales. Nous avons cherché à maintenir leur niveau, autant que cela était possible, en développant nos moyens d'exploitation, pour regagner sur la quantité transportée une partie au moins de ce que l'avilissement des prix nous faisait perdre, et nous y avons réussi, dans une assez large mesure, puisque nos recettes n'ont diminué que de 4 %, alors que le tarif général moyen s'est abaissé de 17 %.

Les diminutions constatées aux chapitres de recette Messagerie et Produits de placements de fonds sont de trop minime importance pour qu'il soit possible de les attribuer à des causes déterminées.

Quant aux recettes du péage, elles présentent, comparativement à celles de 1884, une infériorité de 20.108 97, soit de plus de 20 %, qui tient à deux motifs. D'abord la pénurie générale du trafic, ensuite la sécheresse et la douceur de l'hiver 1885, qui ont permis à un grand nombre de moukres d'accomplir leur trajet sans emprunter notre chaussée, ce qu'ils se gardent bien de faire quand l'activité des transports ou la difficulté de faire voyager leurs bêtes, par les mauvais temps, sur leur ancien sentier, leur font avantage à suivre notre route, même en acquittant le droit de péage.

Nos diligences et malles poste ont transporté, en 1885, 10.094 voyageurs contre 9.026 en 1884, soit 978 de plus pendant le dernier exercice. La recette moyenne par voyageur a été de 22 76 en 1885. au lieu de 22 17 en 1884, d'où l'excédent de recettes de 24.477 53 qui s'accuse au chapitre Voyageurs.

Nous n'avons rien à dire de particulier sur les augmentations relevées aux chapitres Omnibus et Locations : 1.431 15 ; Recettes diverses : 90 16, et Recettes des ateliers : 1.201 98.

La diminution des dépenses porte sur les comptes suivants :

Frais généraux de l'administration centrale	3.253 62
Frais généraux de la direction	11.691 65
Entretien de la route	28.848 19
Assurance contre l'incendie	4.000 00
Service des obligations	61.016 00
Ensemble	108.809 46

Dont il faut déduire les augmentation ci-après :

Frais généraux	
----------------	--

De l'exploitation :	4.504 59	
Frais spéciaux :		
Du péage :	2.342 29	
Du service voyageurs:	4.808 58	
Du service locations :	588 47	
Du roulage :	44027 03	
Remboursements et dommages :	1.129 38	
Escomptes de traites :	1.208 15	58.603 49
Reste comme diminution effective des dépenses		<u>50.205 97</u>

La comparaison du total des frais de l'administration centrale et de la direction, en 1884 et en 1885, fait ressortir, pour le dernier exercice, une économie importante, mais en réalité, la dépense de ces deux services n'a fait que rentrer dans ses limites normales, car, en 1884, elle s'était accrue de la liquidation d'arriérés et de quelques dépenses spéciales qui avaient un caractère accidentel et ne devaient pas reparaître dans les comptes à venir.

Pour des motifs que nous vous avons exposés dans notre précédent rapport, nous avons dépensé, en 1884, pour l'entretien de la route proprement dite, une somme importante. Par suite, il nous a été possible, en 1885, sans négliger les soins que réclame la conservation de notre chaussée, d'économiser sur ce chapitre de l'entretien une somme de 8.149 32

La réparation et l'entretien des ouvrages d'art a exigé, en 1885, une dépense inférieure de 2.519 00 à celle de 1884.

Nous n'avons eu aucun déblai de neiges à effectuer en 1885, et de ce chef, nous avons encore réalisé une économie de 9.731 63

Enfin, l'entretien des bâtiments nous a coûté, en 1885 8.948 24 de moins qu'en 1884.

Ensemble des économies 29.348 19

Mais, en 1884, nous n'avons eu aucune dépense au paragraphe réparations extraordinaires, tandis qu'en 1885, nous avons dû y porter une somme de 500 00 à valoir sur des travaux d'endiguement du Barada à Damas, travaux que nous avons entrepris en participation avec le gouvernement local.

Ainsi s'explique et se décompose la différence en moins de 28.848 19 du compte de l'entretien de 1885.

Nous vous avons annoncé, l'année dernière, que l'exercice 1885 et les suivants n'auraient à supporter aucun prélèvement pour la constitution du fonds de réserve contre l'incendie, tant que le revenu de ce fonds se maintiendrait au-dessus de 8.000 francs. Le revenu de la réserve d'assurance était, au 31 décembre 1885, de 8.430 francs, il n'y a donc pas lieu d'opérer le prélèvement, et il en résulte une diminution de dépense de 4.000 francs, par comparaison avec l'exercice 1884.

Une autre charge, beaucoup plus importante, a également disparu de nos comptes en 1885 ; c'est l'annuité consacrée au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 600.000 fr. que la Compagnie avait contracté en 1864, et qui était remboursable en vingt années, — soit à la fin de 1884. — Cet emprunt, nous vous le rappelons, avait eu pour objet: le parachèvement des travaux, l'extension du matériel d'exploitation, la création d'un fonds de roulement et enfin la liquidation de notre dette flottante, qui s'élevait alors à la somme de 396.000 francs. L'assemblée du 28 juillet 1864 avait autorisé le conseil à émettre trois mille obligations à 400 francs représentant

un capital à réaliser de 1.200.000 francs. Le conseil n'a émis que quinze cents titres, dont les derniers restant en circulation ont été appelés au remboursement au mois de décembre 1884. C'est grâce à cette notable diminution de nos charges que le produit net de 1885 est resté supérieur à celui de 1884, malgré l'augmentation de nos frais d'exploitation proprement dits et l'abaissement de nos recettes.

L'augmentation des frais généraux de l'exploitation (4.504 59) figure en presque totalité au paragraphe personnel, et provient du rétablissement du poste d'agent de l'exploitation à Beyrouth, rétablissement nécessaire par l'intérêt du service.

Les augmentations de dépense signalées aux frais spéciaux du service des voyageurs et du roulage sont les seules qui, après celle des frais généraux de l'exploitation, demandent une explication à raison de leur importance. Pour les frais spéciaux du service des voyageurs, l'augmentation est de 4.803 58, et se trouve consignée jusqu'à concurrence de 4.504 63., c'est-à-dire presque en entier, au paragraphe frais d'écurie. Elle provient d'une légère augmentation de l'effectif moyen de ce service : 132,7 chevaux en 1885 contre 132,2 en 1884, et surtout de l'élévation du prix des fourrages. Au chapitre frais spéciaux du roulage, l'augmentation est de 44.027 03 et se répartit entre les paragraphes personnel et frais d'écurie dans la proportion de 1/3 et 2/3.

Nous vous avons dit, au commencement de ce chapitre, que nous avons été amenés à élargir nos moyens d'exploitation. Le service du roulage avait employé en moyenne, pendant l'exercice 1884 : 121 chariots et 391 bêtes ayant accompli 11,649 voyages simples, et en 1886 : 131 chariots et 430 bêtes ayant accompli 11.649 voyages simples, et en 1886 : 131 chariots et 430 bêtes ayant accompli 12.412 voyages simples.

L'accroissement du nombre des chariots en service et celui de l'effectif cavalerie a entraîné une augmentation du nombre des charretiers et hommes d'écurie; de là, la différence en plus des frais de personnel. Enfin, le roulage avait eu à nourrir 40 bêtes environ de moins en 1884 qu'en 1885, et, cet excédent d'effectif coïncidant, en 1885, avec un renchérissement du prix des fourrages, les frais d'écurie ont été plus considérables pendant le dernier exercice.

L'effectif total de la cavalerie se composait, en 1884 de 615 chevaux et mulets ; pendant le dernier exercice, il a atteint le chiffre de 650, soit 35 animaux en plus. À raison de cette augmentation, les pertes et dépréciations ont été un peu plus importantes qu'en 1884. mais sans dépasser les proportions ordinaires. Le coût de la ration journalière a été de 1 09, ce qui constitue comparativement aux prix de 1884, une différence en plus de 0 16 pour la ration du roulage et de 0 07. pour celle des services de diligences et de malles-poste.

D'après les dernières nouvelles, l'année 1886 s'annoncerait plus favorablement que sa devancière. Il y a eu, en février et en mars, des pluies abondantes et de plus grandes quantités de neiges que l'année dernière. Les récoltes ont bonne apparence et de nouveaux éléments de trafic nous sont promis pour la prochaine campagne. Cependant, nos recettes ont, jusqu'ici, de la peine à reprendre leur essor, et nous avons, à l'heure actuelle, à constater une différence en moins de 17.919 21 sur la période correspondante de 1885.

CHAPITRE III

Situation financière — Liquidation de l'exercice — Conseil d'administration

L'exercice 1885 laisse, toutes charges ordinaires payées, un bénéfice de 480.155
41

Le reliquat disponible de 1881 est de 94.648 70

C'est, au total, une somme de 574.804 11

dont vous avez à régler l'emploi.

Nous vous proposons :

1° De prélever, conformément aux décisions que vous avez prises dans les assemblées générales des 24 juin 1880, 17 mai 1884 et 12 mai 1885, pour l'annuité

afférente à l'exercice 1885 dans l'amortissement des travaux neufs de 1879, 1883 et 1884. une somme de 8.490 65
 et la dépense totale des travaux exécutés en 1885 239 54
 2° D'attribuer aux 6.000 actions unifiées, conformément à l'article 44 des statuts :
 Pour l'intérêt à 6 % de l'exercice 1885, 30 francs par action : 180.000 00
 Pour solde du supplément d'intérêt à 4 % jusqu'au 30 juin 1875, 50 fr. par action 300.000 00 480.000 00
 3° De reporter à l'actif de l'exercice 1886 86.073 92
 Total égal 574.804 11

Ce projet de liquidation aurait pour effet d'attribuer à chaque action une répartition de 80 fr. sur lesquels 15 fr. acompte ont été payés en décembre dernier. En conséquence, le coupon n° 34 serait payé à raison de 65 fr.

Ainsi que nous venons de l'indiquer, sur cette répartition de 80 fr. par action, 30 fr. s'appliquent à l'intérêt à 6 % dû pour l'exercice 1885, 40 fr. à l'intérêt à 4 % dû pour les exercices 1873 et 1874 et 10 fr. à valoir sur l'intérêt à 4 % de l'exercice 1875. L'arriéré d'intérêt à 4 % auquel ont droit les actions se trouverait ainsi réduit à 210 fr. par action.

Votre conseil d'administration a fait, en 1885, une perte douloureuse : celle de M. de Valbesen, ancien consul de France à Damas, qui, dès le début de notre entreprise, avait eu confiance dans son avenir et qui, plus tard, lors de sa mise à la retraite, était entré dans le conseil et avait apporté à ses collègues le concours d'une compétence particulière sur les habitudes et les ressources de la Syrie. Sa mort nous a laissé de vifs regrets.

Nous avons laissé le siège vacant à M. de Nervo ⁸, à qui son expérience des affaires et sa qualité d'actionnaire important de la Compagnie, nous ont paru créer des titres spéciaux à vos suffrages.

Aux termes de l'article 15 des statuts, les pouvoirs d'administrateurs de M. de Perthuis expirent cette année.

En conséquence, le conseil a l'honneur de vous proposer :

1° De réélire M. de Perthuis administrateur pour cinq ans ;

2° D'élire définitivement M. de Nervo, membre du conseil d'administration, en remplacement de M. de Valbesen.

.....

1888 (juin) : fondateur de la Société du port, des quais et entrepôts de Beyrouth
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf

DÉCÈS
 DÉCLARATION DU 30 AVRIL
 (Le Journal des débats, 4 mai 1889)

M. Couturier, 75 ans, rue de Rome, 35.

⁸ Robert de Nervo (1849-1909) : marié à une nièce de Paulin Talabot, administrateur des Mines et fonderies de Pontgibaud (vice-président en 1890, président en 1898)(parenté Barante), président de Denain-Anzin, administrateur de Mokta-el-Hadid, de la Route de Beyrouth à Damas, puis du Damas-Beyrouth-Hauran et du Port, quais et entrepôts de Beyrouth, des Houillères de Graigola-Merhyr, du PLM, des Éts Cail, des Ateliers et chantiers de la Loire, de la Cofrador...

COMPAGNIE OTTOMANE DE LA ROUTE DE BEYROUTH À DAMAS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 mai 1889)

L'assemblée de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas a eu lieu le 10 mai. Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1888 et autorisé la distribution d'un dividende de 60 fr. par action, soit de 12 % net, du capital versé. M. Jagerschmidt, administrateur sortant, a été réélu pour cinq ans.

CHEMINS ÉTRANGERS
Turquie
Beyrouth à Damas
(*Le Messager de Paris*, 25 décembre 1889)

M. le comte de Perthuis, directeur de l'entreprise du port et des quais de Beyrouth, a fait procéder, dit le *Moniteur des intérêts matériels*, à l'étude du chemin de fer de Beyrouth à Damas en passant par le Liban.

Le tracé provisoire de la ligne porte celle-ci à 170 kilomètres jusqu'à Damas, et à 200 kilomètres jusqu'à Hauran.

Pierre Léonce MAHOÛ, administrateur

Né le 1^{er} décembre 1835 à Béthune (Pas de Calais).
Fils de Joseph Edmond Mahoû et de Sophie Godener.
Frère de Paul Mahoû (1823-1891), agent de change à Paris.
Marié avec Claire-Julie Bourée, fille et sœur d'ambassadeurs à Constantinople.

Attaché au ministère des finances (1855-1862).
Préfet des Deux-Sèvres (septembre 1870), du Lot-et-Garonne (mai 1873), de la Charente-Inférieure (avril 1875), de la Seine-et-Marne (avril 1876-décembre 1877), mis en disponibilité à sa demande.

Administrateur du Crédit mobilier (1878-1883)
et de la Société financière de Paris (1879-1885). À ce dernier titre, scrutateur à l'assemblée des Tramways-Nord (mars 1879), liquidateur du Chemin de fer d'Angoulême à Marmande (nov. 1879).

Fondateur (juin 1881), puis liquidateur (déc. 1886) de la Compagnie impériale du Chemin de fer de Rio Grande do Sul (Brésil).

Commissaire des comptes du Chemin de fer de Bône à Guelma (1883-1904),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bone-Guelma+prolong.pdf

Commissaire des comptes (1885), puis liquidateur de la Société d'études pour applications de l'électricité : éclairage du Palais Royal, Paris,

Administrateur de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas,
vice-président du Chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem (1889),

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch_fer_Jaffa-Jerusalem.pdf

administrateur de la Société franco-brésilienne de travaux publics (1890-1896) : vaine tentative d'obtenir la construction du port de Rio-Grande Do Sul,

des Chemins de fer ottomans économiques de Beyrouth-Damas-Hauran (1892),

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Beyrouth-Damas-Hauran.pdf

Commissaire des comptes (1892), puis administrateur de la Compagnie ottomane du port, des quais et entrepôts de Beyrouth,

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf

administrateur de la Société de Recherches minières au Brésil (avril 1900),

de la Société ardoisière de l'Anjou (mai 1900),

liquidateur de la Société syrienne de construction et d'exploitation (août 1901),

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Syrienne_de_Construction.pdf

administrateur de la Compagnie coloniale du Dahomey (1902-1904).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_coloniale_Dahomey.pdf

Décédé à Paris VIII^e, le 19 octobre 1904.

LE CHEMIN DE FER OTTOMAN DE JAFFA À JÉRUSALEM
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1891)

L. Mahoû, administrateur de la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas

Compagnie des Chemins de fer ottomans économiques en Syrie
(*Le Messager de Paris*, 19 janvier 1892)

La Compagnie des Chemins de fer ottomans économiques en Syrie, qui émet, le 27 courant, 120.000 obligations de 500 fr. 3 %, est constituée au capital de 19 millions de francs, et a pour objet la construction et l'exploitation d'une voie ferrée allant de Beyrouth à Damas, avec prolongement dans la région du Hauran. Cette voie ferrée est

une simple transformation de la route de Beyrouth à Damas, exploitée depuis trente ans par une Compagnie très prospère, qui apporte à la Société du Chemin de fer non seulement le concours d'une longue expérience du pays, mais encore son organisation, son personnel, son actif, ses travaux, réserves, et enfin ses revenus qui alimenteront le service des intérêts pendant la période de construction.

Quelques mots sur l'entreprise qui vient ainsi de se transformer intéresseront sûrement nos lecteurs auxquels nous recommandons les obligations de la nouvelle Société comme un placement à la fois très sûr et d'un rendement avantageux.

C'est en 1857 qu'un de nos compatriotes, ancien officier de marine, M. le comte de Perthuis, a formé avec des éléments exclusivement français une Compagnie pour la construction et l'exploitation d'une route carrossable reliant entre elles les deux grandes villes de la Syrie, Beyrouth sur la côte, et Damas, dans l'intérieur.

Cette société, appelée la Compagnie ottomane de la route de Beyrouth à Damas, qui a son siège social à Beyrouth et son siège administratif à Paris, 88, rue Saint-Lazare, est constituée au capital de 3 millions de francs et son conseil d'administration se compose de MM. le comte de Perthuis, président ; Emond, administrateur délégué ; G. Habert, Jagerschmidt, Mahoû, baron de Nervo et E. Passy, administrateurs.

Elle est en possession d'un firman du sultan, autorisant la transformation en chemin de fer de la route dont elle exploite, depuis 1863, avec le plus grand succès, la concession privilégiée. Elle a obtenu, en outre la concession d'un chemin de fer partant de Damas pour aboutir aux riches plaines à céréales du Hauran. L'ensemble du réseau comprendra 260 kilomètres environ.

.....
L'ancienne Compagnie de la Route de Beyrouth à Damas a relié, comme nous l'avons dit par une route carrossable la ville de Beyrouth qui compte une population de 140.000 âmes et celle de Damas qui possède 200.000 habitants et qui est l'entrepôt de toutes les productions de l'intérieur. Elle a établi entre ces deux villes un double service quotidien pour les voyageurs et un service de roulage quotidien pour les marchandises. Nous reviendrons en détail sur cette organisation et les résultats qu'elle a obtenus. Nous nous contenterons aujourd'hui de dire que la Compagnie a pu amortir en vingt ans toutes les obligations qu'elle avait émises et donner en outre à ses actionnaires des dividendes variant de 12 à 19 %.

La moyenne des recettes pendant les dix dernières années a été de 1.200.000 fr. pour les 112 kilomètres qui séparent les deux villes, soit près de 11.000 fr. par kilomètre, qui ont laissé des bénéfices nets suffisants pour répartir au capital-actions, chaque année, une somme qui a varié de 360.000 à 480.000 fr.

.....
Le groupe de la Compagnie de la Route de Beyrouth à Damas a constitué, il y a trois ans, une Société anonyme du Port, des Quais et Entrepôts de Beyrouth. Les statuts de cette Compagnie prévoyaient un emprunt pour l'achèvement du port de Beyrouth, dont l'ouverture à l'exploitation provisoire aura lieu dans le courant de l'année 1892.

.....
La Compagnie de la Route de Beyrouth à Damas n'a pas seulement conduit depuis sa fondation en 1857 une affaire qui a été excellente pour ses actionnaires. C'est en grande partie grâce à elle, on doit bien considérer ce point, que l'influence française s'est fortifiée en Syrie. C'est grâce à sa prospérité, à l'organisation perfectionnée et à l'exactitude de ses services, à l'habileté de ses agents supérieurs, que les produits de l'industrie française ont pu pénétrer jusqu'au cœur d'une région restée longtemps fermée aux Européens.

A. MOIREAU

Émission de la C^o des Chemins de fer ottomans économiques en Syrie.
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1892)

[...] Le terme relativement prochain de sa concession empêchait, du reste, la Compagnie de développer ses moyens d'action pour se maintenir à la hauteur de l'importance du commerce ; la transformation de la route en un chemin de fer était donc devenue nécessaire, elle répondait à des besoins impérieux. Elle a été accordée car un firman de S. M. le Sultan. [...]

L'ÉMISSION DE LA COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER OTTOMANS ÉCONOMIQUES EN SYRIE
(*Paris-Capital*, 27 janvier 1892)

[...] On sait déjà qu'il s'agit non pas de la création d'une société nouvelle, mais de la transformation en une compagnie de chemins de fer de la Compagnie de la route de Beyrouth à Damas. Cette dernière société, ottomane de nom, mais française en réalité, a été constituée en 1857 par des capitaux et avec des administrateurs français ; elle a relié par une route carrossable, exploitée avec privilège, les deux plus grands centres de la Syrie : Beyrouth, port considérable, seule place commerciale de la région, comptant une population de 140.000 habitants, et Damas, chef-lieu du vilayet de Syrie, entrepôt de toutes les productions de l'intérieur, comptant près de 200.000 âmes. En vingt années, cette compagnie a amorti toutes ses obligations et a pu donner, en outre, à ses actionnaires, des dividendes de 13 à 19 % ; pendant les cinq dernières années, la moyenne des recettes a été de 1.199.800 fr., soit 10.712 fr. 50 par kilomètre, ce qui a laissé une somme d'environ 500.000 fr. par an à répartir aux actionnaires.

L'exploitation de la route Beyrouth-Damas a amené, comme il était permis de s'y attendre, un développement commercial très important dans cette partie de la Syrie ; aussi le double service quotidien que la Compagnie assure entre Beyrouth et Damas est-il devenu insuffisant.

Tout en jouissant d'une situation des plus prospères, cette Compagnie se trouvait avoir devant elle plusieurs obstacles à son développement ; l'organisation de son exploitation ne lui permettait, d'abord, de recueillir qu'une partie des bénéfices ; la transformation de la route en un chemin de fer était donc devenue nécessaire, elle répondait à des besoins impérieux.

Aussi, par un firman de S. M. le Sultan, la Compagnie a-t-elle obtenu l'autorisation d'opérer cette transformation. [...]

Route Beyrouth-Damas
(*Le Journal des débats*, 11 juin 1892)

Les recettes de la route Beyrouth-Damas, du 1^{er} au 15 mai 1892, ont été de 59.614 fr. contre 44.923 fr. en 1891, soit 14,691 fr. d'augmentation en 1892, pour la quinzaine.

Route Beyrouth-Damas
(*Le Journal des débats*, 13 juin 1892)

[...] La Compagnie de la route a toujours été dans une situation prospère ; la moyenne de ses recettes pendant les cinq dernières années a été de 1.199.800 fr., soit 10.712 fr. 50 c. par kilomètre, et les actions ont touché depuis l'origine des dividendes variant entre 12 et 19 %. De plus, en vingt ans, la Compagnie a amorti toutes les obligations qu'elle avait émises.

On pense que la transformation de la route en voie ferrée aura pour conséquence de faire disparaître la concurrence des chameliers et muletiers qui absorbent actuellement une grande partie du trafic, car la Compagnie transportera en cinq ou six heures, et au prix de 25 francs la tonne, ce que les bêtes de somme transportent actuellement en trois jours et demi à 38 et 40 fr. [...]

LES DROITS DE LA FRANCE A BEYROUTH
par Ch. SAGLIO
(*Gil Blas*, 11 septembre 1903)

[...] C'est un lieutenant de vaisseau français, le comte de Perthuis, qui, en créant une route de poste, unique alors en Turquie, entre Damas et Beyrouth, a fait de cette ville le grand débouché maritime du commerce syrien. [...]

Suite :
1891 : Cie des chemins de fer ottomans économiques en Syrie (Beyrouth-Damas-Hauran).

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Beyrouth-Damas-Hauran.pdf